

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRES DE BIUMBA.

1023 / R / A /

le 19-10-40

AVIS.

Il est porté à la connaissance du public que la circulation automobile est rétablie entre Biumba-Ruhengeri.

Biumba, le 7 octobre 1940.
L'Administrateur Territorial, ~~ELLIZ~~.



A Monsieur l'Administrateur Territorial à Ruhengeri.

Ruhengeri



1250

1057/11 ff

le 26-10-40

AVIS AU PUBLIC.

N° 1366/fin

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public que
l'Administration met en vente les machines à bois détaillées ci-après:

I Raboteuse

I Foreuse

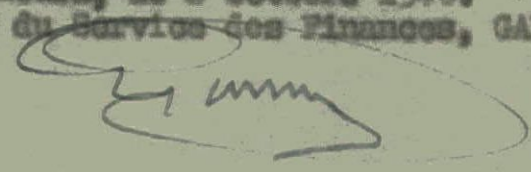
Visible à la Centrale des Travaux Publics d'Usumbura, ce
matériel est à vendre dans l'état où il se trouve actuellement.

Les offres de prix devront être remises au Service des Finances
à Usumbura avant le 2 novembre 1940.

15

Usumbura, le 3 octobre 1940.
Le Chef du Service des Finances, GALAND,

Emilien Rubenstein



PRIERE D'AFFICHER.

A V I S .

1027/T.F

219.10.40

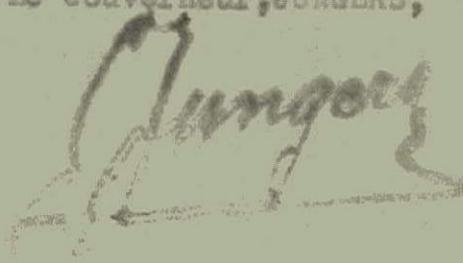
J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public que l'adjudication pour la location des ex-terrains Protanag est fixée au samedi 30 novembre 1940, à 10 heures du matin, dans les bureaux de la Conservation des Titres Fonciers à Usumbura.

L'ordonnance n°79/T.F. du 7.10.1940, fixant les clauses relatives à cette adjudication paraîtra au B.O. R.U. du mois d'octobre 1940.

Tous renseignements peuvent être obtenus, soit auprès du Résident du Ruanda à Kigali, soit auprès de l'Administrateur Territorial à Shangugu, soit auprès du Conservateur des Titres Fonciers à Usumbura.

Usumbura, le 10 octobre 1940.

Le Gouverneur, JUNGERS,



AVIS AU PUBLIC.-

N° 1373/Fin

1058 /A/H
le 26-10-40

Il est porté à la connaissance du public qu'une adjudication est ouverte à Stanleyville pour la construction de deux habitations près de l'aérodrome de Stanleyville.-

Le montant de l'entreprise est évalué à Deux cent cinquante deux mille francs.-

Délai d'exécution : 30 avril 1941.-

L'ouverture des soumissions aura lieu le douze novembre 1940 à 11 heures du matin au Service Provincial des Finances à Stanleyville.-

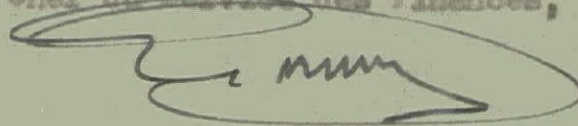
Le cahier des charges spécial est mis en vente par le Service Provincial des Travaux Publics à Stanleyville ^{au} ~~à~~ prix de frs. 100.-

Usumbura, le 14 octobre 1940

Le Chef du Service des Finances, GALAND,

Leontine Ruhengeri

R



AVIS AU PUBLIC.

J'ai l'honneur d'attirer une fois de plus l'attention des commerçants et exportateurs de café sur les dispositions du décret du 30 octobre 1939 qui interdisent les transactions et détentions de café vert, ne présentant pas d'aspect de café parfaitement sec.-

En raison des circonstances qui désorganisent les marchés, j'avais prescrit à mes services de ne pas de montrer sévères cette année.-

Mais comme il a été constaté que certains abusent de cette tolérance, je me vois obligé de prévenir les commerçants intéressés qu'à partir de ce jour, je ferai observer à la lettre le décret précité.-

Usumbura, le 30 Août 1940.-
Le Gouverneur, JUNGERS,

P.C.C.C.
Antwerp, 16.9.40
TANGAZO.

Ninazidi kuwapasha labari wachuuzi wote na wapeleleka kalawa katika inchi zingine, kwa kuwa shauri ya tarki 30 Octobre 1939 iliyokatana kuweka ao kupeleka kalawa mbichi, shauri hii hawakusikiliza wengi, sababu kilaonekana kalawa zisizokauka.-

Katika mwaka huu nilikuwa nawaambia wasaidizi wangu kuwa wasichangulie sana amri hii; sababu masokoni wataogopa kumikidha kalawa nyingi.-

Sasa nimeona wengi hawakufata azari miirolanya ndani ya shauri hii; tokea leo ninapasha labari kwa wachuuzi wote ya kama shauri hii, itaangaliwa sana na Wasaidizi wangu, sababu hawakusikiliza shauri langu.-

Usumbura, le 30 Août 1940.-
Ndugu Bwana Gouverneur, JUNGERS,

P.C.C.C.
Antwerp, 16.9.40
V. Anthier